

MARCHE PUBLIC

Lycée Maritime Ciboure
Avenue Eugène Corre
BP 316
64503 CIBOURE Cedex
Tél. : 05 59 47 34 01

^

ACHAT DE MATERIELS PEDAGOGIQUES :

LOT 1 : MODELE D'INSTALLATION FRIGORIFIQUE AVEC SIMULATION DE PANNES

LOT 2 : MODELE D'INSTALLATION D'AIR CONDITIONNE

Date et heure limites de réception des offres :
Le 10 janvier 2017 à 15 heures

Règlement de la Consultation

(marché public N° 01-12-16)

**Marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des
Marchés Publics**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet du marché

Lot 1 : Modèle d'installation frigorifique avec simulation de pannes :

Le modèle d'installation frigorifique avec simulation de pannes devra servir aussi bien pour la formation initiale (Bac pro électromécanicien marine) que pour la formation continue (formation 750 KW).

Lot 2 : Modèle d'installation d'air conditionné :

Le modèle d'installation d'air conditionné devra servir aussi bien pour la formation initiale (Bac pro électromécanicien marine) que pour la formation continue (formation 750 KW).

Les caractéristiques sont détaillées au CCTP.

Lieu d'exécution : Lycée Maritime de Ciboure
Avenue Eugène Corre
64500 CIBOURE

Article 2 : Procédure

Le marché est passé sur procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Article 3 : Conditions relatives au marché

3.1 - Délais d'exécution et conditions de livraison

Dès la signature du marché par le pouvoir adjudicateur et la réception du bon de commande, le délai maximum d'exécution est fixé à 16 semaines. Le simulateur devra être livré, au Lycée Maritime, à Ciboure.

3.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.3 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres lycée et aide financière régionale.

L'acompte, le solde et la retenue de garantie dus au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payés par mandat administratif comme précisé en 3.3.1 du CCAP.

3.4 – Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 4 : Conditions de la consultation

4.1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (ATTR1)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Le dossier de consultation peut être obtenu :

Sur le site AJI, plate-forme de publication des appels d'offre.

Ou sur le site du lycée : www.lycee-maritime-ciboure.fr à la rubrique : marchés d'appel d'offre

Ou par e.mail : intendant.lymaci@laposte.net

4.2 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.2.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- **Lettre de candidature** ou DC1 ;
- **Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement** (DC2)

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 4 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre : Lot 1, lot 2

Contenu de l'offre :

- **L'acte d'engagement (ATTRI1)**, complété, daté, signé et cacheté, et ses éventuelles annexes
 - Toutes les précisions demandées dans le CCTP
 - Les documentations relatives à l'utilisation des matériels,
 - Une description des garanties et SAV,
 - Les éléments relatifs à l'évolutivité de l'équipement,
 - Et tous les renseignements que le candidat jugera utiles pour l'appréciation de son offre.

Article 5 : Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue, selon les critères énoncés ci-après, avec leur pondération :

Valeur technique selon les caractéristiques de l'équipement souhaitées par l'acheteur : 40 %
Prix : 30 %
Garantie/SAV : 20 %
Délais et conditions de livraison : 10 %

Chaque critère sera jugé indépendamment et noté sur 10, cette note est ensuite multipliée par le coefficient de pondération pour obtenir la note pondérée au niveau de ce critère. Le classement des offres sera effectué en fonction du total des notes pondérées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, après la remise des offres, sans être tenu d'en informer l'ensemble des candidats.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles 46 du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 4 jours.

Article 6 : Conditions de délais

Date limite de remise des offres : **le mardi 10 janvier 2017, à 15 heures.**

Délai de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Conditions de transmission par voie papier

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté portant mention de l'objet du marché et « Ne pas ouvrir ».

Les candidatures et offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous à :

**Monsieur Le Directeur
Lycée Maritime de Ciboure
Avenue Eugène Corre
BP 316
64503 CIBOURE Cedex**

Horaires d'ouverture pour une remise des plis sur place : 9 heures - 12 heures / 14 heures - 16 heures

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par mail :

Renseignement(s) administratif(s) :

intendant.lymaci@laposte.net

Renseignement(s) technique(s) :

thierry.linas@laposte.net

Une réponse sera alors adressée, par écrit ou par voie électronique, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.